

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : /

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

OBJET : DELIBERATION N°13 - Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
Mme Fabienne Bermond
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 6 février 2025

N° 13

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Communication du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.7- Intercommunalité

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

VU la transmission par la Métropole Nice Côte d'Azur, en date du 25 novembre 2024, du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Considérant que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité



Il s'agit d'une présentation, aucun vote n'est suscité